

Prestations complémentaires pour familles



C'est quoi les **PC Familles** ?

Les prestations complémentaires pour familles sont une aide financière créée pour **soutenir les familles fribourgeoises dans le besoin.**

Qui peut en bénéficier ?

Vous pouvez prétendre aux PC Familles si vous remplissez les conditions suivantes :

- Vous habitez dans le canton de Fribourg depuis au moins un an ;
- Vous vivez durablement avec un ou plusieurs enfants de moins de 12 ans ;
- Les dépenses reconnues nécessaires de votre famille sont plus élevées que vos revenus déterminants.

Comment faire la demande ?

1. Remplissez le formulaire officiel disponible sur ecasfr.ch



2. Joignez les documents requis (fiches de salaire, contrat de bail, relevés bancaires, etc..)
3. Envoyez le tout à :
Caisse cantonale de compensation AVS
Impasse de la Colline 1
Case postale
1762 Givisiez
026 426 79 00